

Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre**Séance du 27 novembre 2025****DELIBERATION****Convention emportant recettes
Parrainage Visa**

Vu l'article 17-10° du décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Etablissement public du musée du Louvre ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement public du musée du Louvre du 11 mars 2022 relative aux seuils au-delà desquels les contrats et marchés publics doivent être présentés pour approbation au conseil d'administration ;

Le conseil d'administration de l'Etablissement public du musée du Louvre approuve la convention de parrainage avec Visa International service association et en autorise la signature par la Présidente-directrice de l'Etablissement public du musée du Louvre.

Laurence des Cars
Présidente du conseil d'administration